



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 JANVIER 2020

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 37

Votants : 37

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N° 4

OBJET :

Mmes et MM. F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

VENDAT

PARCELLE BB 128p

Mmes et MM. M. GUYOT - P. BONNET - M. MORGAND - A. CORNE - F. SEMONSUT - JM. LAZZERINI - C. DUMONT - M. CHARASSE - J. BLETTY, Conseillers Délégués, Membres.

**ACQUISITION DE
L'EMPRISE FONCIERE
D'UN POSTE DE
REFOULEMENT**

Mmes et MM. B. AGUIAR - JP. BLANC - C. BERTIN - C. BOUARD - G. MARSONI - C. FAYOLLE - C. SEGUIN - N. COULANGE - P. COLAS - G. DURANTET - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - R. LOVATY - A. CHAPUIS, Membres.

DABRIGEON

formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 29 JAN. 2020

Publiée ou notifiée

le : 29 JAN. 2020

Absents excusés :

Mme E. CUISSET et M. JS. LALOY, Vice-Président.

MM. JD. BARRAUD - JM. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

Mme et MM. C. CATARD - F. SENNEPIN - F. BOFFETY - E. VOITELLIER, Membres.

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté et notamment ses compétences relatives à l'assainissement,

Considérant l'intérêt pour Vichy Communauté d'acquérir l'emprise foncière sur laquelle a été réalisé un poste de refoulement, à savoir 23 m² de la parcelle cadastrée BB 128 située route de Saint-Pont à Vendat, appartenant à Monsieur et Madame Louis DABRIGEON (selon plan joint),

Considérant qu'un accord est intervenu entre les propriétaires de ladite parcelle et Vichy Communauté sur un prix de 699,77 €,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquérir 23 m² de la parcelle BB 128 susmentionnée auprès de Monsieur et Madame Louis DABRIGEON ou de leurs ayants droit, au prix de 699,77 €,
- de donner mandat à M. le Président ou M. le Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer tous actes et documents inhérents à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

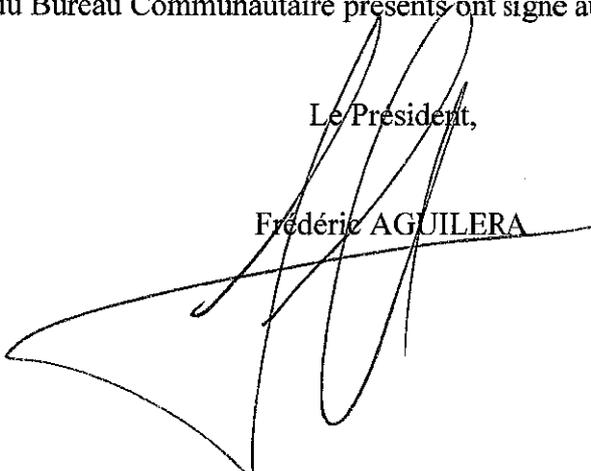
- approuve ces propositions,
- dit que les frais relatifs à cette acquisition (division du terrain, acquisition, frais d'acte, ...) seront imputés au budget « Assainissement » de Vichy Communauté pour l'année 2020,
- charge M. le Président, et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 09 janvier 2020.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Commune : 003304
Vendat

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIG)

Cachet du rédacteur du document :



Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document vérifié et numéroté le
A
Par

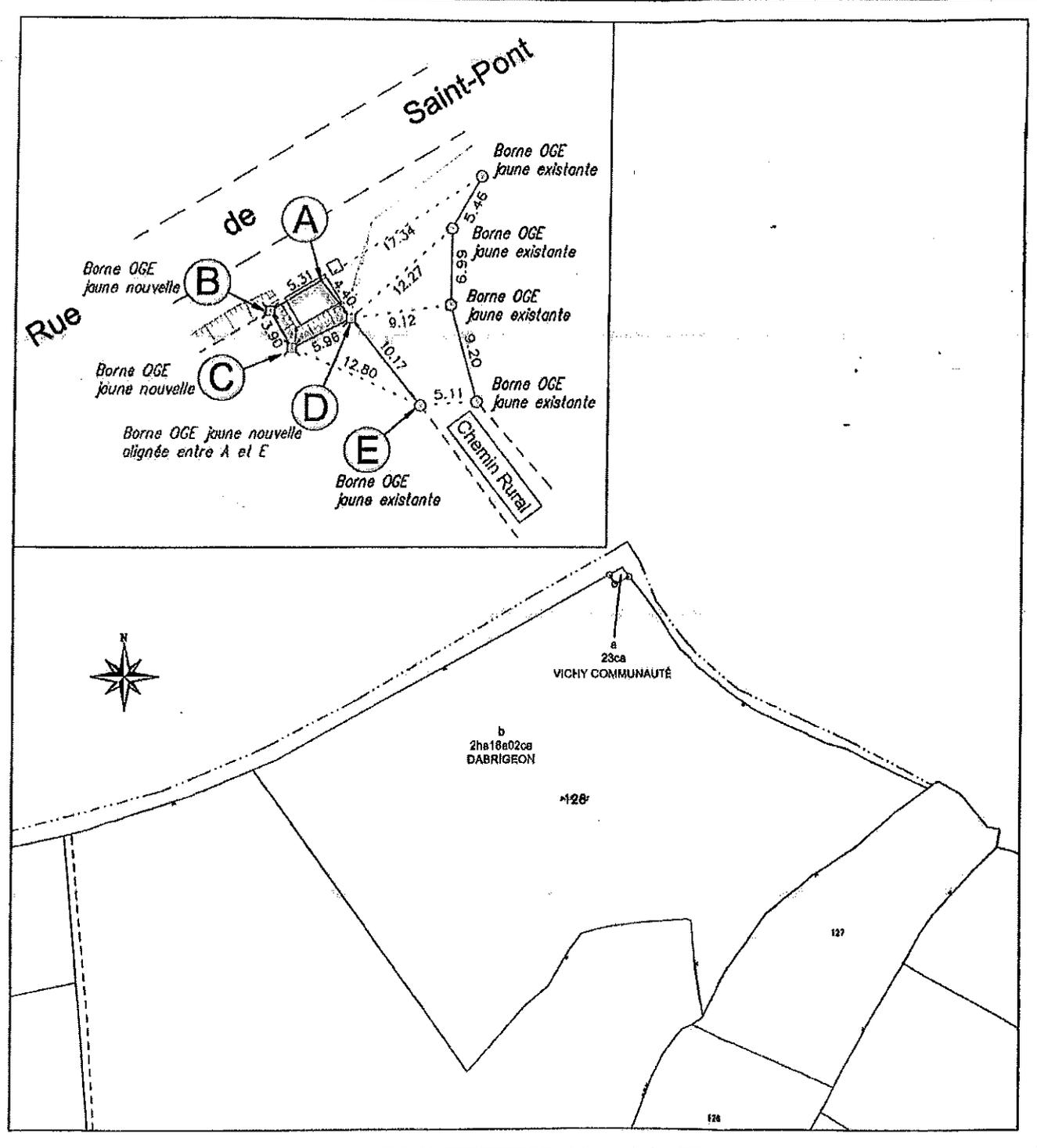
CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 58 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie a jointe, dressé
le par M. géomètre A
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des Informations portées
au dos de la chemise 6463.
A , le

Section : BB
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P4
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 31/10/2019

Document dressé par
J.P. SERRE, Géomètre-Expert...
à VICHY.....
Date 31/10/2019.....
Signature :

18-1216

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou technicien révisé du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités des signataires s'il est d'intérêt du propriétaire (mandataire, avocat représentant qu'il a le pouvoir approprié).



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JANVIER

Objet de l'acte : 2020 - VENDAT - PARCELLE BB 128p - ACQUISITION DE L'EMPRISE
FONCIERE D'UN POSTE DE REFOULEMENT - DABRIGEON

.....
Date de décision: 09/01/2020

Date de réception de l'accusé 29/01/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 09jan2020_4

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200109-09jan2020_4-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 4.pdf (99_DE-003-200071363-20200109-09JAN2020_4-DE-1-1_1.pdf)